



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Rauzan

Séance du 2 septembre 2026

Nbre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15
Absents : 4

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Pouvoir : 4

L'an deux mille vingt six, le deux septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe QUEBEC

Date de la convocation : 26/08/2026

Présents : Christophe QUEBEC - Sandrine LACOUR – Romain CHARDON - Florence LOBRE - Josselin BOULAHBAS - Sophie MARCOCCIO – Guy CAMON - Sophie FOURNIER - Didier HENRY - Patrick NARDOU – Erika VASQUEZ

Excusés : Julie MICOULAS - Philippe GUERRIER - Alice DENIS - Vincent JOLY

Pouvoirs : de Julie MICOULAS à Sandrine LACOUR
de Philippe GUERRIER à Romain CHARDON
d'Alice DENIS à Christophe QUEBEC
de Vincent JOLY à Sophie FOURNIER

Secrétaire de séance : Sophie FOURNIER

2026 – D50 : BUSAGE RUE DU PETIT VERSAILLES

M. CHARDON explique qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de réfection d'une canalisation de servitude d'écoulement des eaux pluviales rue du Petit Versailles.

Il présente les devis suivants :

- devis CMR pour un montant de 43 540,80 € TTC
- devis COLAS pour un montant de 23 817,34 € TTC
- devis E3A (filiale du groupe FAYAT) pour un montant de 17 692,27 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise E3A pour effectuer les travaux de busage rue du Petit Versailles pour un montant de 17 692,27 € TTC et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré le 2 septembre 2026

La secrétaire de séance,

Sophie FOURNIER

Le Maire,

Christophe QUEBEC

